



REGLEMENT DES DRAILLES DE CANCERILLES

Date : 14 Mai 2023

Lieu : Départ et Arrivée : CHATEAU DE CANCERILLES

Coordonnées fournies sur le site dans l'onglet : Cartographie

INSCRIPTIONS VTT

Les randonnées proposées sont ouvertes à toutes et à tous les participants équipés d'un VTT ou d'un VTT à assistance électrique (homologués et aux normes en vigueur).

Accueil à partir de **07h15**

Départ libre à partir de **08h00**

Clôture : **16h00**

Inscription en ligne obligatoire sur notre site dès l'ouverture des inscriptions jusqu'au **12 mai 18h00**.

*Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant sa plaque de cadre à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant la randonnée choisie. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation et se réserve le droit d'exclure définitivement le participant à la découverte des faits.

***Attention les inscriptions vendues sur internet ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement ultérieur.**

TARIFICATIONS :

VTT :

Inscriptions sur notre site : **12€**

DEROULEMENT :

Des plaques de cadre seront remises à chaque participant des randos VTT avant le départ. **Il est formellement interdit de partir sur les tracés ou de prendre part au ravitaillement sans plaque de cadre.** Elles permettront de contrôler que tous les vététistes ayant terminé sont rentrés à « bon port ». Des ouvriers de l'organisation emprunteront et vérifieront les

circuits au départ mais aussi après le dernier départ autorisé. Les départs se feront au fur et à mesure à partir de **08h00**.

Les fichiers au format GPX des différents parcours, sont disponibles sur notre site 48 heures avant la manifestation.

Les participants possédant des compteurs GPS peuvent télécharger les fichiers GPX des parcours dans l'onglet [Tracés GPS](#).

Cette opération permettra de garder les traces en cas de débalisage volontaire ou involontaire.

Attention, les parcours traversent des parcelles privées ouvertes à la rando uniquement le **14 Mai**.

Merci de ne pas les emprunter à d'autres dates.

Ces randonnées non chronométrées, sont ouvertes à tous et s'adresse aux vététistes « confirmés ». Comme toujours, il est demandé à chacun la plus grande prudence tout au long des circuits. L'organisation se réserve le droit d'annuler, de réduire un parcours en raison d'intempéries ou de rediriger vers l'arrivée les concurrents qui risqueraient d'être hors délais.

PARCOURS:

Chaque participant doit respecter le bon tracé, rester sur les sentiers afin d'éviter l'érosion excessive des sols, l'écrasement de la flore et le dérangement de la faune sauvage.

Il convient également de ne rien jeter en chemin, de ramener ses déchets et de les déposer dans les poubelles mises à votre disposition aux ravitaillements et à l'aire de départ et d'arrivée au château.

Les parcours empruntent des sites naturels sensibles soumis à autorisation de passage. La bonne tenue et la pérennité de l'organisation de ces randonnées dépendent de votre comportement durable et responsable. De ce fait, les participants s'engagent au respect de la nature, des espaces privés et de l'environnement sur la totalité de l'épreuve.

L'organisation s'engage également à laisser ou remettre en l'état les sites traversés ainsi que les aires de ravitaillement.

VTT : Trois parcours sont proposés :

- **Parcours 31km** – dénivelé 900 m
- **Parcours 35km** – dénivelé 1000 m
- **Parcours 48km** – dénivelé 1395 m

Les parcours de Cancerilles sont placés dans le cadre naturel du massif du plateau de Siou Blanc.

Les tracés sont inspirés par les sentiers les plus représentatifs de cette partie du massif :

mélange d'ascensions sur sentiers techniques, pistes forestières et parfois des portages, qui permettent d'accéder à des descentes variées par moment ludiques, parfois plus techniques.

Le balisage et fléchage seront réalisés par les membres de l'association. L'association s'engage également à faire respecter l'environnement, à assurer la sécurité et le maintien de l'ordre tout au long de cette épreuve.

RAVITAILLEMENTS :

Un ravitaillement est proposé sur les **31 et 35km** et deux sont prévus sur le parcours de **48 km**.

Ravitaillement à l'arrivée au château de Cancerilles.

Il est toutefois vivement conseillé d'avoir un minimum de nourriture et d'eau dans son sac afin de réaliser les parcours en bonne autonomie alimentaire. Les emballages et bidons ne doivent pas être jetés sur le parcours (Poubelles aux ravitaillements et à l'arrivée).

REGLEMENT – SECURITE – ASSURANCE – PRESSE:

Chaque participant est considéré en excursion personnelle et doit respecter le bon tracé. Il se doit d'être pleinement conscient de la longueur et la difficulté des parcours proposés et doit être parfaitement entraîné pour cela. L'organisation se réserve le droit d'imposer de descendre du vélo dans certains passages jugés délicats.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident matériel ou corporel pouvant survenir aux participants et des suites qui pourraient en découler, en cas de dommage causé par un participant à un autre participant ou tiers, ainsi qu'en cas de perte ou de vol des effets personnels. L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile organisateur. **Il vous est fortement recommandé d'avoir votre propre assurance accident ou de vérifier que votre police d'assurance comprend cette garantie.**

Un médecin sera présent la journée sur la zone du château. Un poste de premier secours sera à disposition. Sur le parcours, lorsque l'urgence l'impose, il convient de composer directement le **112** ou **18** à partir de votre mobile (obligation d'indiquer votre numéro dès l'inscription ou au retrait des plaques si modification), ou à défaut de vous rapprocher d'une personne du staff posté sur le parcours et qui dispose d'un mobile opérationnel et /ou d'une radio.

Tout participant faisant appel à un médecin ou à un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions. En cas de nécessité dans l'intérêt de la personne secourue, il est fait appel aux équipes de secours qui dès lors, prennent la direction des opérations et mettent en œuvre tous les moyens appropriés, y compris hélicoptères.

Sur avis médical, l'organisation se réserve le droit de mettre hors-course et de faire évacuer aux urgences toute personne qu'elle juge inapte à terminer ou à récupérer des efforts au terme de sa randonnée.

En cas de problème mécanique ou autres, il est impératif de prévenir au plus vite l'organisation via le numéro de téléphone qui est inscrit sur la plaque de cadre.

Chaque participant, licencié ou non doit :

– S'inscrire obligatoirement en ligne sur notre site dès l'ouverture des inscriptions jusqu'au **12 mai 18h00** et attester ne souffrir d'aucune contre-indication à la pratique du VTT . Le nombre de participants est limité à **400**.

- S’engager à ne pas venir rouler sur les différents chemins privés après la randonnée, ni à communiquer la trace GPS du tracé.
- Être équipé d’un VTT ou VAE en bon état, d’un nécessaire de réparation, d’un téléphone portable (numéro indiqué aux organisateurs) d’une trousse de premiers secours et d’une réserve d’eau et de nourriture suffisante.
- Porter un casque « coque rigide » obligatoire. Les protections types genouillères sont fortement conseillées afin d’affronter sans dommage la technicité de certaines sections de sentiers : forte pente, cailloux, virages serrés, etc...).
- Être couvert par une assurance « individuelle accident ».
- Respecter les recommandations de l’organisation en termes d’environnement.
- Adopter un comportement durable et responsable.
- Lire, appliquer et respecter l’ensemble du présent règlement.

Aucun accompagnateur motorisé n’est autorisé sur la randonnée. Enfin tous les participants autorisent la publication de leurs photos et/ou vidéos sur notre [site](#) (Onglet **Photos – Vidéos**) ainsi que sur notre page [facebook](#).

Le fait de s’inscrire implique que tout participant a pris connaissance de ce règlement et en accepte les différentes clauses.